

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

**ÉVALUATION NATIONALE DES ACQUIS
DES ÉLÈVES EN CE1**

**Français
Mathématiques**

Guide de l'enseignant

Correction et codage

ADAPTATION EN BRAILLE

CONSIGNES DE PASSATION

Ces consignes et recommandations ont été établies en fonction des consignes d'adaptation du cahier de l'élève, formulées pour une **transcription en braille intégral**, en appliquant les normes du braille, en vigueur depuis le premier septembre 2007 en application de l'arrêté du 17 août 2006 relatif aux normes ayant trait à la présentation et aux différentes codifications du braille utilisées en France. <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2006/06-09/a0090033.htm>

Les documents concernant les codes applicables sont :

- le code braille français uniformisé, deuxième édition septembre 2008
- la notation mathématique braille, première édition janvier 2007.

Ces deux codes sont téléchargeables sur plusieurs sites, dont les sites de l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) et de l'association Valentin Haüy (AVH).

Pour des raisons de compatibilité informatique, il se peut que les documents téléchargés ne soient pas conformes à la version "papier". Les versions "papier" de ces deux documents sont en vente à l'INJA et à l'AVH.

Le **temps** imparti pour la passation des épreuves doit être **majoré d'au moins un tiers**. Vous pouvez à ce sujet vous reporter à la circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, publiée au BOEN n° 2 du 12 janvier 2012 disponible à l'adresse http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803, et en particulier au § IV.4 « temps majoré ».

L'élève doit posséder :

- une machine à écrire le braille
- un cubarithme et des cubes
- des gommettes, éventuellement, de différentes formes (rondes, carrées et en forme de triangle ou d'étoile)
- une règle tactile
- une équerre ou un gabarit
- une planche à dessiner pour l'exercice 25 de mathématiques
- un stylo bille (bille moyenne)

Toutes les réponses écrites de l'élève se feront sur des feuilles séparées.

Le cahier de l'élève transcrit en braille, **en recto simple**, est, en principe, composé de 2 cahiers distincts, chacun d'eux étant relié :

- un cahier élève pour les épreuves de français, **en recto simple**
- un cahier élève pour les épreuves de mathématiques, **en recto simple**, comportant les feuilles thermogonflées des exercices 6, 9, 17, 19, 25 et 29, et la feuille plastique « style DYCEM » pour les exercices 24, 25 et 30 (cette feuille devant être facilement détachable pour permettre à l'élève de compléter la figure)

Les exercices, 2 et 22 de français, et 23 et 28 de mathématiques, ne sont pas adaptés en braille.

Les figures de l'exercice 1 -2^{ème} question- de français ont été remplacées par un texte. Les figures des exercices 21 de français et 15 de mathématiques ne sont pas adaptées.

Dans l'exercice 6 de mathématiques, le segment F n'a pas été dessiné.

Pour les exercices 4, 11 et 21 de français, l'enseignant veillera à ce que les élèves brailleux n'aient pas de difficultés pour repérer et manipuler les textes supports de l'exercice, qui ne tiennent pas sur une seule page en braille ; il pourra aider l'élève à repérer les pages concernées si nécessaire.

Les élèves ont besoin de gommettes pour les exercices 1 (3 formes pour la 3^{ème} question : ronde, carrée et triangulaire), 14, 15 (2 formes : rondes et carrées) de français et les exercices 6, 18 et 19 de mathématiques.

Pour l'exercice 15 de mathématiques, il n'y aurait que des avantages à ce que l'on fournisse à l'élève des cubes comme ceux représentés sur la figure, non adaptée en braille.

Pour les exercices 6, 9, 17, 19, 25 et 29 de mathématiques, il faut penser à donner à l'élève la figure réalisée sur une feuille thermogonflée à part. Pour les exercices 24, 25 et 30 de mathématiques, il faut penser à donner à l'élève la figure réalisée sur une feuille plastique « style DYCEM » qu'il doit compléter ; il doit disposer d'une planche à dessiner et d'un stylo bille et des instruments de géométrie nécessaires pour compléter la figure. Si cette feuille n'est pas dans le cahier d'évaluation du livret « élève » adapté en braille, il vous appartient de fournir à l'élève une feuille plastique comportant ce qui est nécessaire pour permettre à l'élève de réaliser l'exercice.

Il est nécessaire de s'assurer préalablement à la passation des épreuves que les adaptations et les aides proposées sont en cohérence avec celles utilisées par l'élève au cours de sa scolarité.

Il serait souhaitable que l'enseignant de CE1 prenne contact, avant même de faire passer l'évaluation, avec la personne qui transcrit les réponses de l'élève, afin qu'il puisse ensuite corriger lui-même ces réponses en imprimé et qu'il soit ainsi en mesure de les comptabiliser au sein de sa classe et de son école.

Malgré le travail d'adaptation, il se peut que quelques difficultés apparaissent. Nous comptons sur vous pour les aplanir.

Il convient d'adapter les consignes et ce qu'il convient de dire à l'élève en fonction des adaptations suggérées pour l'adaptation en braille des tests d'évaluation du cahier élève.

Remarques générales

Dans tout le document, il convient d'utiliser **le braille intégral**, en appliquant les normes du braille en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2007.

L'arrêté du 17 août 2006 (publié au Bulletin Officiel du Ministère de la Santé et des Solidarités n° 2006/9 du 15 octobre 2006 <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2006/06-09/a0090033.htm>) stipule que ces normes sont applicables à l'ensemble de la production braille au plan national.

Les documents concernant les codes applicables sont :

- le code braille français uniformisé, deuxième édition septembre 2008
- la notation mathématique braille, première édition janvier 2007.

Ces deux codes sont téléchargeables sur plusieurs sites, dont les sites de l'institut national des Jeunes Aveugles (INJA) et de l'association Valentin Haüy (AVH).

Attention : pour des raisons de compatibilité informatique, il se peut que les documents téléchargés ne soient pas conformes à la version "papier". Les versions "papier" de ces deux documents sont en vente à l'AVH et à l'INJA.

Enfin il est nécessaire de réaliser **2 cahiers élèves distincts**, chacun d'entre eux étant relié :

- un cahier élève pour les épreuves de français, **en recto simple**
- un cahier élève pour les épreuves de mathématiques, **en recto simple**, comportant les feuilles thermogonflées des exercices 6, 9, 17, 19, 25 et 29, et la feuille plastique « style

DYCEM » pour les exercices 24, 25 et 30 (cette feuille devant être facilement détachable pour permettre à l'élève de compléter la figure)